

DECISION DU MAIRE

DEC 2026 - 001
N° - Avenant - Marché de travaux de l'aménagement du coeur de bourg - tranche 1

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020,
DECIDE

ARTICLE 1 -

Une augmentation du montant initial du LOT 1

LOT 1 VRD Revêtement des sols LAFITTE TP

Montant initial	987 856.70€ HT soit 1 185 428.04€ TTC
Avenant n°1	191 162.62€ HT soit 229 395.14€ TTC, soit une augmentation de 19.35%.
Montant actualisé	1 179 019.32€ HT soit 1 414 823.18€ TTC

Le marché de travaux de la tranche 1 s'élève à **1 179 019.32€HT** soit 1 414 823.18€ TTC.

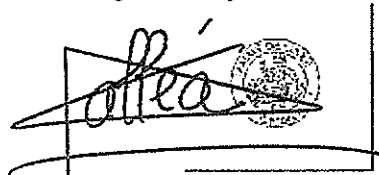
ARTICLE 2 -

La dépense est inscrite au budget 2026 de la commune.

ARTICLE 3 -

Le conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Signé le 20 janvier 2026



Le Maire, Thierry GALLEA